

CONSEIL MUNICIPAL du 17 novembre 2014

Compte-rendu

L'an deux mille quatorze, le 17 novembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 10 novembre 2014
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEE, C. FERRACIOLI,
M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, et M.M.
P.BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSERRE, H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P.
GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH en date du 17/11/14)
M. Rahim BAH (Pouvoir à Habib EL GARES en date du 17/11/14, à partir de 21h50)
M^{me} Alberte BONNIN DESSARTS (Pouvoir à Michèle BREUILLE en date du 17/11/14)
M. Georges MORIN (Pouvoir à Isabelle BEREZIAT jusqu'à 20h40)
M. Claude SERGENT (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 17/11/14)
M^{me} Christine TISON (Pouvoir à Pierre VERRI en date du 17/11/14)

Absents excusés :

M. Daniel FINAZZO

M^{me} Chantal FERRACIOLI a été élue secrétaire de séance.

INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation du bilan des consommations énergie 2013 par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (A.L.E.C.)

Les conseillers municipaux ont entendu l'exposé et ont pris acte du bilan des
consommations énergie 2013 présenté par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat
(A.L.E.C.).

Information Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) modification n°5

Les conseillers municipaux ont été informés du lancement de la procédure relative à la modification n°5 du Plan local d'Urbanisme.

RAPPORTS

DEL120-14 Délégation de service public de l'eau : rapport du délégataire

Les conseillers municipaux ont entendu l'exposé et ont pris acte du rapport du délégataire. Le rapport est disponible et consultable au secrétariat général de la mairie.

DEL121-14 Service public de l'eau : rapport sur le prix et la qualité du service

Les conseillers municipaux ont entendu l'exposé et ont pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DEL122-14 Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.)

La C.L.E.C.T. s'est réunie le mardi 21 octobre 2014 afin de proposer son rapport sur l'évaluation des charges transférées, suite à la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2014 entre la communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole, la communauté de communes du Sud Grenoblois et la communauté de communes du balcon sud de la Chartreuse.

Il porte sur les charges transférées des communes vers Grenoble-Alpes Métropole et inversement des charges rétrocédées de Grenoble-Alpes Métropole vers les communes.

Le conseil municipal a approuvé, par 23 voix pour et 5 abstentions, le rapport communiqué en pièce jointe.

(Départ de Georges MORIN à 19h55 – vote par pouvoir)

DEL123-14 Délégation du conseil municipal au Maire

Par délibération n°DEL048-14 du 8 avril 2014, le conseil municipal a délégué au maire, dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, 23 délégations.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, de compléter cette délibération en prévoyant que le conseil municipal autorise le maire à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité aux agents des services municipaux mentionnés à l'article L2122-19 du code général des collectivités territoriales et notamment à la directrice générale des services, les actes relatifs à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics tels qu'ils sont prévus dans la délégation donnée par le conseil municipal au maire.

La délibération n°DEL048-14 demeurera en vigueur et inchangée pour le reste.

FINANCES

DEL124-14 Signature du marché relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux – lot 01 : nettoyage courant

Lors de sa séance du 29 septembre, par délibération n°DEL106-14 du 29 septembre 2014, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux.

Il convient de rectifier à la baisse le montant d'une prestation concernant un bâtiment.

Le montant global du marché passe ainsi de 80 295,31 € HT à 79 716,98 € HT pour les prestations courantes et occasionnelles.

Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché correspondant au lot 01 et à procéder à la mise au point en vue de la notification.

DEL125-14 Admission en non valeurs – exercice 2014

Le receveur de la Trésorerie Principale de Saint-Martin-d'Hères a transmis un état des produits irrécouvrables du budget de la commune. Il concerne les années 2008 à 2014.

La procédure de recouvrement de ces titres a été réalisée par le comptable mais n'a pu aboutir pour différents motifs.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, les admissions en non valeurs des sommes ci-dessous, soit un total de 4 643,56 € :

- Liste n°765290532 : 657,80 €
- Liste n°761886232 : 814,02 €
- Liste n°1200120532 : 3 171,74 €

DEL126-14 Subventions aux associations

La municipalité, soucieuse d'encourager la vie associative qui participe à l'animation et la qualité de vie de la commune, alloue chaque année des subventions aux associations.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, de verser les subventions suivantes :
(Retour Georges MORIN à 20h40 – il prend part au vote)

I - Associations giéroises :

Associations	Subventions 2012	Subventions 2013	Subventions 2014
A - SPORT			
OMS	11 000 €	12 500 €	13 500 €
	Except. 1 000 €		
US Gières Football *	13 800 €	14 500 €	14 500 €
	Except. 1 000 €		
Basket	7 000 €	7 500 €	7 500 €
Tennis	12 000 €	12 200 €	12 200 €
Escalade	1 300 €	1 300 €	1 300 €
Cyclo	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Petite Boule	500 €	500 €	500 €
Assoc. Sportive Collège	800 €	800 €	800 €
Amicale Laïque	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Gymnastique artistique	15 300 €	15 500 €	15 000 €
Gières randonnées	400 €	400 €	400 €
Judo	4 400 €	4 100 €	4 100 €
Karaté	2 600 €	2 200 €	2 100 €

* Jacques FABBRO ne prend pas part au vote de cette subvention compte tenu de ses fonctions de Président de Gières Basket.

B - SOLIDARITÉ	Subventions 2012	Subventions 2013	Subventions 2014
Don du sang	1 480 €	1 480 €	1 480 €
UNRPA	1 000 €	1 000 €	1 000 €

C - VIE QUOTIDIENNE	Subventions 2012	Subventions 2013	Subventions 2014
Bien vivre à la Roseraie	200 €	200 €	200 €

D - ANCIENS COMBATTANTS ET DIVERS	Subventions 2012	Subventions 2013	Subventions 2014
ANACR	80 €	80 €	100 €
FNDIRP	200 €	200 €	200 €
UMAC	1 050 €	1 050 €	1 050 €
FNACA	120 €	120 €	120 €

E - SCOLAIRE	Subventions 2012	Subventions 2013	Subventions 2014
Délégation départementale de l'éducation nationale Secteur de Domène	65 €	65 €	65 €
Des mots pour comprendre *	6 500 €	6 500 €	6 000 €
Sou des écoles laïques	4 000 €	4 000 €	4 000 €
Sport anim'	500 €	500 €	500 €

* Marianne GERACI ne prend pas part au vote de cette subvention compte tenu de ses fonctions de Présidente "Des mots pour comprendre".

F - CULTURE	Subventions 2012	Subventions 2013	Subventions 2014
Arts plastiques	2 400 €	2 400 €	2 400 €
Chorale Clap your hands	2 000 €	1 500 €	1 500 €
Chorale La Sonnantine		700 €	700 €
Portée de tous	7 700 €	7 700 €	7 700 €
Saveurs de Gières	2 200 €	2 200 €	2 200 €
Décibel	450 €	450 €	400 €
Cric crac croque	500 €	500 €	500 €
Fog Art	0 €	450 €	400 €

G - INTERNATIONAL	Subventions 2012	Subventions 2013	Subventions 2014
Gières-Vignate	600 €	600 €	600 €
Gières-Roumanie	800 €	800 €	800 €
Gières-Pérou *	1 900 €	1 900 €	1 900 €
Gières-Palestine	300 €	300 €	300 €

* Claude SERGENT ne prend pas part au vote de cette subvention compte tenu de ses fonctions de Président de Gières Pérou.

H - AMICALE LAÏQUE	Subventions 2012	Subventions 2013	Subventions 2014
Langues et jeux	900 €	900 €	900 €

I - ECONOMIE LOCALE	Subventions 2012	Subventions 2013	Subventions 2014
Synd. Intercomm. Agricole	300 €	300 €	300 €

J - TRANSPORTS	Subventions 2012	Subventions 2013	Subventions 2014
A.D.T.C.	220 €	220 €	220 €

II - Associations non giéroises :

Associations	Subventions 2012	Subventions 2013	Subventions 2014
A - SANTÉ ET PRÉVENTION			
A.R.I.S.T. (Association de recherche et d'insertion sociale des trisomiques)	150 €	150 €	150 €
ADF (Aide à domicile des familles) 38	200 €	200 €	200 €
AIDES	150 €	150 €	150 €

B - ENTRAIDE ET SOLIDARITÉ	Subventions 2012	Subventions 2013	Subventions 2014
Secours Populaire Français	0 €	0 €	250 €
Soleil Rouge (Association de clowns hospitaliers)	100 €	0 €	100 €
Les Restaurants et Relais du cœur	0 €	0 €	250 €
Roms Action	0 €	0 €	200 €
D.I.G.I. (Domicile Inter Générations Isérois)	0 €	0 €	200 €

C - ASSOCIATIONS DIVERSES	Subventions 2012	Subventions 2013	Subventions 2014
La Prévention Routière	320 €	320 €	320 €

D - ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENT	Subventions 2012	Subventions 2013	Subventions 2014
Association intercommunale de la colline du Mûrier	330 €	330 €	330 €

	Subventions 2012 *	Subventions 2013 *	Subventions 2014
TOTAL Association giéroises	110 815 €	110 865 €	110 935 €
TOTAL Association non giéroises	1 950 €	3 250 €	2 150 €
TOTAL Général	112 765 €	114 115 €	113 085 €

*Pour les années 2012 et 2013 les totaux intègrent des subventions versées à des associations qui ne figurent plus dans les tableaux, certaines n'ayant pas déposé de dossier en 2014.

DEL127-14 Reversement de la subvention de la Fédération Française de Football à l'Office Municipal des Sports (O.M.S.)

Le Bureau exécutif de la Ligue de Football Amateur, après avoir reçu un avis favorable de la Ligue Rhône-Alpes de Football et après examen par la Commission Fédérale du Fonds d'Aide au Football Amateur, a décidé d'accorder à la commune, une subvention d'un montant de 15 000 € pour les travaux relatifs à la création et à l'aménagement de la salle pour le club de football à la Plaine des sports.

Afin de permettre les aménagements intérieurs de cette salle, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, de reverser cette subvention à l'Office Municipal des Sports qui procédera au suivi de ces aménagements.

DEL128-14 Reversement du montant de la vente des livres par la bibliothèque aux associations internationales de la commune

La bibliothèque de Gières a organisé, le 4 octobre 2014, une vente de livres déclassés avec la participation des associations internationales de la commune (Gières Palestine, Gières Pérou et Gières Roumanie).

Afin de participer aux projets de ces associations, il a été proposé de leur reverser le produit de cette vente qui s'élève à 1 239 €.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 413 € à l'association Gières Palestine, à l'association Gières Pérou et à l'association Gières Roumanie (Jean PAVAN, en tant que représentant de Claude Sergent, par pouvoir, n'a pas pris part au vote).

DEL129-14 Mandat spécial – congrès des maires

Le congrès des maires se déroulera à Paris du 18 au 21 novembre 2014. Monsieur le Maire participera aux différents débats organisés lors de cette manifestation.

Le conseil municipal a accepté, par 27 voix pour et 1 contre, d'accorder un mandat spécial à Monsieur le Maire et de prendre en charge tous les frais de déplacement et d'hébergement liés à ce déplacement sur présentation des justificatifs ainsi que d'autoriser le remboursement aux frais réels pour les menues dépenses sur présentation des justificatifs (déplacements, repas, dépenses diverses).

PERSONNEL

DEL130-14 Modification partielle du tableau des effectifs

1/ Création de deux postes d'agent de médiation sociale chargés de la tranquillité publique :

La municipalité souhaite poursuivre la médiation sociale en matière de tranquillité publique. Cette médiation a pour vocation de compléter l'offre de service déjà existante sur la ville en lien avec la police municipale et l'action sociale.

Elle est également reconnue comme un moyen d'intervention prioritaire dans la prévention de la délinquance.

Le conseil municipal a approuvé de créer deux postes d'agents de médiation à temps complet au 1^{er} janvier 2015, en référence au grade d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

2/ Modifications de postes :

Suite au départ en retraite d'un agent du service bâtiment, il a été proposé de supprimer un poste d'agent de maîtrise créé à temps complet, par délibération du 17 décembre 2012, et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} décembre 2014.

Suite au recrutement d'un assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, Le conseil municipal a approuvé de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe créé à temps non complet (11h30) au 25 mars 2013 et de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (10 heures) au 1^{er} décembre 2014.

3/ Suppression de poste :

Suite à la titularisation d'un agent, à l'issue de son stage dans le cadre de la promotion interne au grade de rédacteur, il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, créé à temps complet par délibération le 26 juin 2006.

Le conseil municipal a approuvé par 27 voix pour et 1 abstention la modification partielle du tableau des effectifs, en tenant compte des points énoncés ci-dessus.

SECTEUR SCOLAIRE

DEL131-14 Prorogation du Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) « objectif réussite éducative » jusqu'au 31 décembre 2020 : avenant à la convention constitutive

Par délibération du 26 juin 2006, la ville de Gières a adhéré au Groupement d'Intérêt Public (G.I.P.) « objectif réussite éducative » constitué au niveau de l'agglomération pour la mise en œuvre du dispositif de réussite éducative créé par la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005.

Ce groupement, créé pour une durée de trois ans puis prolongé à deux reprises et ce jusqu'au 31 décembre 2014, est renouvelé jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette prorogation fait l'objet d'un nouvel avenant à la convention constitutive du G.I.P. à la signature de l'ensemble des membres, dont la commune de Gières.

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, de rester membre et de poursuivre l'activité du G.I.P. « objectif réussite éducative », la prorogation de la convention constitutive du G.I.P. pour la période 2015-2020 et autorisé Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention constitutive et tout document se rapportant à ce dossier.

URBANISME

DEL132-14 Reconduction de la taxe d'aménagement : fixation du taux et des exonérations facultatives

En séance du 28 novembre 2011, le conseil municipal a instauré, par délibération n°DEL103-11, la taxe d'aménagement applicable depuis le 1^{er} mars 2012.

La taxe d'aménagement a pour vocation de financer les équipements publics de la commune. Elle est destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE), ainsi que la participation pour non réalisation d'aire de stationnement (PNRAS) instaurée sur la commune.

En 2011, le conseil municipal a délibéré pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2014. Il convient de délibérer à nouveau afin de reconduire le taux et les exonérations de la taxe d'aménagement.

Le conseil municipal a approuvé par 27 voix pour et 1 contre de reconduire, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5% et d'exonérer totalement en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1^o de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2^o de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI (Prêts Locatifs Aidés d'Intégration qui sont exonérés de plein droit) ou du PTZ+ (Prêts à Taux Zéro)).

DEL133-14 Acquisition des parcelles E n°180 et 265 appartenant aux consorts MINIERI, avenue de la Combe

La commune a inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur un emplacement réservé (ER34) destiné à la réalisation d'un ouvrage hydraulique le long du Sonnant.

Les parcelles référencées au cadastre section E n° 180 et 265 d'une superficie totale de 694 m², propriétés des consorts MINIERI, sont concernées par cet emplacement réservé.

Sur ces deux parcelles, il existe une servitude de passage au profit de la parcelle cadastrée section E n°179. Cette servitude de passage autorise uniquement le passage piétonnier. L'entretien du pont est à la charge du propriétaire de la parcelle E n°179.

Les consorts MINIERI ont donné leur accord pour céder ces parcelles à la commune, au prix de 347 €.

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles référencées au cadastre section E n° 180 et 265 appartenant aux consorts MINIERI, au prix de 347 € et autorisé Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

DEL134-14 Vente à Monsieur et Madame Ginier-Gillet des parcelles communales AO n°166 – 282 – 283 et 285 situées 4 Chemin du Sonnant

Par délibération n°DEL080-12, en date du 20 juillet 2012, le conseil municipal a approuvé le plan de découpage foncier des propriétés communales situées chemin du Sonnant, ainsi que la vente des lots issus de ces divisions.

Monsieur et Madame Maxime et Ophélie Ginier-Gillet souhaitent se porter acquéreurs de la maison située 4 chemin du Sonnant, du jardin attenant et de deux places de stationnement, d'une superficie de 124 m², cadastrées section AO n°166, 282, 283 et 285, ainsi que de la part indivise des espaces communs permettant d'accéder à ce terrain.

Les frais d'agence, évalués à 6 237 €, seront à la charge de la commune.

Le conseil municipal a approuvé, par 25 voix pour, 2 contre et 1 abstention, la vente des biens précités à Monsieur et Madame Maxime et Ophélie Ginier-Gillet, au prix de 178.200 € et a autorisé Monsieur le Maire à signer tous compromis, actes et documents liés à cette affaire.

(Départ Rahim BAH à 21h50 – Vote par pouvoir)

TRAVAUX

DEL135-14 Avenant n°2 au marché au lot 01 – voirie pour les travaux d'aménagement des rues de la Plaine, Pasteur et de l'Isère

Afin de réaliser les travaux d'infrastructures pour l'aménagement des rues Pasteur, de l'Isère et de la Plaine à Gières, une procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics a été lancée.

Cette consultation a été décomposée en deux lots distincts :

- lot n° 1 : Voirie et réseaux divers
- lot n° 2 : Eclairage et télédistribution

Après analyse de toutes les offres réalisées au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, le marché relatif au lot 01 – voirie a été attribué à l'entreprise EIFFAGE TP pour un montant de 466 751,16 € HT (320 703,41 € HT pour la tranche ferme, 111 803,55 € HT pour la tranche conditionnelle et 34 244,20 € HT pour l'option « béton désactivé »).

Lors de sa séance du 16 juin 2014, le conseil municipal a autorisé la signature de l'avenant n°1 au lot 01.

Les travaux liés à la deuxième tranche du projet immobilier ayant été décalés, une partie des travaux de la tranche conditionnelle correspondant à une moins value de 34 163,62 € HT ne seront pas réalisés.

Par conséquent, le nouveau montant du marché pour la tranche conditionnelle s'élève à 77 640,13 € HT, soit une diminution de 7% par rapport au marché incluant le 1^{er} avenant (tranche ferme avec option et tranche conditionnelle).

Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au lot 01 - voirie et de procéder à sa notification.

SECTEUR ENFANCE

DEL136-14 Signature d'un contrat enfance jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.)

Le contrat enfance jeunesse signé le 17 décembre 2001 avec la CAF, renouvelé le 1^{er} janvier 2005 et le 1^{er} janvier 2010 est arrivé à échéance au 31 décembre 2013. Il convient donc de renouveler ce contrat du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2017.

La Caisse d'Allocations Familiales propose un contrat territorial unique afin de globaliser ses engagements avec ceux de la commune. Il s'agit du contrat enfance jeunesse qui comporte deux volets (enfance et jeunesse) et concerne les enfants et les jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le contrat enfance jeunesse a pour objectif principal le développement de l'offre d'accueil des enfants et des jeunes à travers six grandes catégories d'équipements et services :

- les établissements d'Accueil de la Petite Enfance,
- les centres de loisirs, les accueils jeunes et les accueils périscolaires,
- les séjours de vacances et mini camps,
- les lieux d'accueil Enfants Parents,
- les Relais Assistantes Maternelles,
- les ludothèques.

Le conseil municipal a autorisé, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat enfance jeunesse avec la CAF.